JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MARCEL CROZE

Chronique de démographie

Journal de la société statistique de Paris, tome 103 (1962), p. 281-296

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1962__103__281_0>

© Société de statistique de Paris, 1962, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

VI

CHRONIQUE DE DÉMOGRAPHIE

L' « événement » démographique de l'année 1962 a évidemment été le Recensement général de la population, qui a eu lieu au mois de mars et dont les premiers résultats généraux ont déjà été publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques. Aussi cette chronique sera-t-elle essentiellement consacrée au recensement : on en résumera les principales nouveautés techniques et on en commentera les premiers résultats. Quelques indications sommaires seulement sur l'évolution démographique récente termineront cette chronique.

I. Les nouveautés techniques du recensement

Sans entrer dans le détail des opérations techniques du recensement, qui n'intéresseraient guère que les spécialistes, nous évoquerons les principales modifications qui ont été

(1) Ci-dessous un extrait du rapport concernant ces opérations :

« Comme en 1960, un certain nombre de restrictions en matière de paiements courants invisibles ont été abolies en même temps qu'étaient élargies les délégations consenties aux intermediaires agréés. Les procédures applicables aux échanges de marchandises et au règlement des dépenses de trafic maritime ont été profondément remaniées. En particulier, la possibilité donnée aux importateurs de constituer des couvertures de change, tant au comptant qu'à terme, pour l'intégralité des achats autorisés, ne peut que favoriser l'acquisition de biens d'équipement auprès de fournisseurs d'autres pays.

De nouvelles facilités ont été accordées, au début de 1962, pour les séjours à l'étranger. Elles aboutissent, en fait, à la suppression de toute restriction.

Enfin, la suppression du régime des devises-titres est venue compléter l'effort d'assouplissement de la réglementation française des changes, entrepris depuis la réforme monétaire de décembre 1958. L'autorisation donnée aux non-résidents de négocier des valeurs mobilières étrangères à Paris, de même que la possibilité offerte aux résidents d'acheter et de vendre des titres français à l'étranger, ont rétabli entre le marché français et les marchés étrangers une communication interrompue depuis la dernière guerre. En outre, le droit accordé aux résidents de se procurer, sur le marché des changes, les devises nécessaires à l'acquisition à l'extérieur de toutes valeurs mobilières inscrites à une cote officielle a permis d'éliminer, dans notre régime des changes, toute trace de taux multiples. »

introduites en 1962, lorsqu'elles conditionnent la nature ou la qualité des renseignements recueillis, ou présentent un intérêt méthodologique.

D'une façon générale, on peut dire que la plupart des modifications sont le prolongement des innovations introduites en 1954, compte tenu de l'expérience acquise depuis lors, ainsi que du développement de la demande de statistiques, en particulier de la part des services participant à la planification économique (Commissariat général du plan, Service des études économiques et financières, ministère de la Construction, etc.).

La définition de la population recensée

La méthode de 1954

En 1954 déjà, une modification très importante avait été apportée à la manière de décompter la population de la France et de ses circonscriptions. Pour la comprendre, plaçons-nous au niveau d'une commune; on peut considérer trois catégories de personnes :

A. Les personnes résidant habituellement dans la commune et présentes dans cette commune le jour du recensement;

B. Les personnes résidant habituellement dans la commune, mais momentanément absentes le jour du recensement;

C. Les personnes de passage présentes dans la commune le jour du recensement, mais résidant habituellement dans une autre commune.

Jusqu'en 1946, seules les personnes des catégories A et C remplissaient un bulletin individuel de recensement dans la commune; celles de la catégorie B étaient simplement mentionnées sur les feuilles de ménage (elles remplissaient leur bulletin individuel dans la commune où elles se trouvaient de passage le jour du recensement). On définissait ainsi deux populations différentes :

— la *population résidante* (A + B), qui faisait l'objet d'un simple décompte pour donner la population *légale* des communes, ainsi nommée parce qu'elle servait à l'application des textes législatifs et réglementaires;

— la *population présente* (A + C), que l'on peut appeler population statistique, puisque c'est pour cette population qu'étaient établis les bulletins individuels utilisés pour dresser toutes les statistiques démographiques et professionnelles.

Or, pour la plupart des utilisateurs, le concept de population résidante, correspondant à une situation habituelle, est plus intéressant que celui de population présente, plus simple à appliquer mais reflétant un état de fait parfois momentané. L'inconvénient n'avait pas été trop grave tant qu'on s'était contenté de statistiques par département; il le devenait si on désirait étudier des circonscriptions plus petites, allant jusqu'à la commune.

C'est pourquoi la décision fut prise en 1954 de retenir uniquement le concept de *population résidante* (A + B), tant pour la population légale que pour la population statistique; les bulletins individuels furent donc remplis dans chaque commune pour les personnes des catégories A et B (1).

(1) L'ancienne méthode, à certains égards plus simple, présentait cependant des inconvénients d'ordre pratique : des bulletins individuels pouvaient être établis en double pour les personnes en déplacement (un à la résidence, un au lieu de passage) — il était d'autre part facile aux maires désirant augmenter indûment la population de leur commune de le faire, en ajoutant simplement des noms de personnes (réelles ou fictives) à la catégorie B, sans qu'il soit nécessaire d'établir des bulletins individuels; ceci expliquait le gonflement, plus marqué à chaque recensement, de la population légale.

La méthode de 1962

L'expérience révéla cependant d'autres problèmes, posés par les études locales et par les statistiques de ménages, qui proviennent de la difficulté de définir la résidence habituelle des personnes qui, tout en faisant partie d'un foyer, séjournent pour une durée plus ou moins longue dans un « établissement de population comptée à part » (internat, caserne, sanatorium, etc.).

Prenons l'exemple typique des enfants mis en pension dans un établissement d'enseignement. Jusqu'en 1954, ces enfants étaient comptés dans la commune où se trouvait l'établissement, et non dans la commune où résidait leur famille; cette règle se justifiait par le fait que la présence d'une collectivité comme un internat entraîne certaines charges pour une commune, et il est normal de compter dans la population de la commune cette collectivité d'enfants qui y vivent la plupart du temps; par contre, il est illogique de ne pas compter dans un ménage les enfants mis en pension, alors qu'ils font indiscutablement partie de la famille et sont à sa charge; les statistiques de ménages se trouvaient de ce fait faussées.

Le cas des militaires du contingent soulevait également des difficultés : pour les mêmes raisons que précédemment, ceux qui faisaient leur service dans une garnison métropolitaine étaient recensés à cette garnison, et non à leur résidence habituelle, où ils devaient cependant revenir à l'issue de leur temps de service; la population masculine aux environs de 20 ans était donc excédentaire dans les villes de garnison, déficitaire ailleurs; pour effectuer des prévisions de population à l'échelon local, il fallait donc se livrer à de délicats ajustements statistiques. Quant aux jeunes gens faisant leur service hors de France métropolitaine, ils n'étaient même pas recensés dans la population française.

La solution suivante a donc été adoptée en 1962 pour toutes les personnes de la population comptée à part qui avaient une résidence personnelle dans une autre commune :

— chaque personne a été comptée deux fois dans la population légale des communes : une fois dans la population comptée à part de la commune où se trouvait la collectivité (ceci pour satisfaire le maire de cette commune), une fois dans la population municipale de la commune de sa résidence personnelle (ceci en vue des études statistiques ultérieures);

— pour obtenir la population des cantons, arrondissements, départements et celle de la France, les personnes qui faisaient ainsi l'objet d'un double compte ont été comptées uniquement à leur résidence habituelle; c'est la population résidante (sans doubles comptes) ainsi définie qui constitue la population statistique de 1962.

Techniquement, la méthode a été la suivante : dans les établissements de population comptée à part, toute personne qui avait une autre résidence habituelle a rempli son bulletin individuel en deux exemplaires; un exemplaire est resté dans la commune, tandis que l'autre était expédié à la commune de résidence habituelle, où il était réintégré dans la feuille du ménage auquel appartenait la personne.

Quant aux militaires stationnés hors métropole, ils devaient remplir également un bulletin individuel, destiné à être expédié à la commune de résidence habituelle en France, pour être réintégré dans la feuille du ménage de l'intéressé (1).

Bien entendu, pour permettre la comparaison avec le recensement de 1954, on a déterminé également la population selon la définition de 1954.

(1) Ces opérations de réintégration ont permis d'éviter des doubles comptes, involontaires ceux-là : en reclassant le bulletin dans la feuille de ménage, on détruisait le cas échéant le bulletin rempli à tort par le chef de famille pour un membre de sa famille séjournant dans une collectivité.

Le tableau suivant résume, en l'illustrant de l'exemple chiffré de Versailles, les différentes définitions utilisées en 1962.

RÉSUMÉ DES DÉFINITIONS DE POPULATION	EXEMPLE DE VERSAILLES	
1. La *population totale* (*définition 1962*) d'une commune comprend		95 149
— la *population municipale* : personnes faisant partie des foyers de la commune		84 911
y compris { celles qui séjournent au moment du recensement dans certaines collectivités : militaires, élèves internes, etc. (*a*) / les militaires stationnés hors métropole } groupe 1	1 808	
— la *population comptée à part* : personnes séjournant dans les collectivités de la commune (*a*) (*b*)		10 238
y compris certaines personnes : militaires, élèves internes, etc. (*a*) qui ont une résidence personnelle dans une autre commune. } groupe 2	8 390	
La totalisation de ces populations communales comporte des doubles comptes (catégorie *a*)		
2. La *population totale sans doubles comptes* se déduit de la première en en retranchant le groupe 2 ci-dessus . . . . . C'est cette population qui est totalisée pour obtenir la population des cantons, arrondissements, départements.	95 149 — 8 390 =	86 759
3. La *population totale* (*définition 1954*) se déduit de la première en en retranchant le groupe 1 ci-dessus	95 149 — 1 808 =	93 341

(*a*) Militaires français logés en casernes ou en camps.
Élèves internes des établissements d'enseignement.
Personnes en traitement dans les sanatoriums, préventoriums, etc.
Ouvriers des chantiers temporaires de travaux publics.

(*b*) Détenus.
Personnes recueillies dans les hôpitaux psychiatriques et les dépôts de mendicité.

L'étude des familles

Dans l'ensemble, les sujets étudiés en 1962 sont les mêmes qu'en 1954; la seule question nouvelle, déjà posée dans quelques recensements antérieurs (par exemple en 1946) est relative aux infirmités. Les questionnaires utilisés en 1962 sont donc analogues à ceux de 1954; cependant, compte tenu de l'expérience acquise, quelques modifications ont été apportées à la rédaction de certaines questions, notamment à celles relatives aux migrations et au niveau d'instruction qui, essayées pour la première fois en 1954, n'avaient pas donné entière satisfaction.

Nous donnerons simplement quelques détails, intéressants du point de vue méthodologique, sur l'évolution de la statistique des familles aux divers recensements.

Originellement, une question sur le nombre d'enfants avait été posée dans les recensements en vue d'étudier la *fécondité* des femmes; plus récemment, les statisticiens avaient été amenés à considérer un autre aspect, celui des *charges de famille*. Dans la première optique, c'est le nombre total d'enfants nés d'une femme qui est intéressant, que ses enfants soient encore vivants ou décédés et quel que soit leur âge; dans la seconde optique, c'est le nombre d'enfants vivants et ayant moins d'un certain âge qui compte.

En 1954, les deux aspects avaient été nettement séparés et étaient étudiés par des voies différentes :

— le nombre d'enfants à charge était connu par la feuille de ménage; les statistiques relatives à ce sujet étaient des statistiques de ménages;

— la fécondité des femmes était étudiée de deux manières, en se limitant d'ailleurs aux femmes mariées, veuves et divorcées : d'une part le nombre total des enfants nés était demandé sur le bulletin individuel (sans distinction d'âge) — d'autre part, un questionnaire spécial, remis à un échantillon de femmes de 45 à 55 ans, demandait à celles-ci la liste des enfants qu'elles avaient eus, avec l'indication des dates de naissance, ainsi que d'autres renseignements (date du mariage, caractéristiques de la femme et du mari); cette enquête permettrait d'établir de façon détaillée la fécondité des « familles achevées ».

La comparaison des résultats de l'enquête par sondage et de ceux qui avaient été obtenus à partir de la question posée sur le bulletin individuel ont montré que cette dernière source est beaucoup moins bonne que la première.

En 1962, on a donc généralisé ce qui avait été amorcé en 1954 : la question du bulletin individuel sur le nombre d'enfants a été supprimée, mais l'enquête par sondage a été étendue à l'ensemble des femmes de moins de 70 ans. Quant aux charges de famille, elles sont toujours connues par la feuille de ménage.

Ceci est un exemple d'une méthode destinée à se généraliser : on limite le questionnaire général aux questions fondamentales, relativement simples à étudier, et destinées à fournir des statistiques pour de petites circonscriptions — les questions particulières, difficiles, non étudiées à l'échelon local, sont renvoyées à des sondages, exécutés en même temps que le recensement ou plus tard. On allège ainsi le questionnaire général, et les questions particulières peuvent être étudiées plus en détail par des sondages spéciaux.

L'exploitation du recensement

Les méthodes d'exploitation du recensement vont être considérablement modifiées par l'utilisation d'un ensemble électronique I. B. M., composé d'un 1401 et d'un 7070.

Cet ensemble permet d'abord d'obtenir des tableaux statistiques plus rapidement qu'au moyen des équipements mécanographiques classiques, ou des tableaux plus détaillés, ou des tableaux plus nombreux pour de petites unités géographiques.

Il offre, en outre, la possibilité de procéder mécaniquement à certains calculs, et ainsi de préparer des résultats élaborés, compléments bien souvent indispensables des données brutes.

Enfin, son mode de fonctionnement même permet certaines études autrefois impossibles ou très limitées sur la structure des ménages. En effet, avec les procédés anciens, les cartes mécanographiques relatives aux ménages d'une part, aux individus d'autre part, étaient séparées et constituaient deux cartothèques distinctes; en outre, dans la cartothèque « individus », les cartes des personnes d'un même ménage se trouvaient dispersées selon les hasards des tris. Aussi, si on voulait classer les individus d'après les caractéristiques du ménage ou d'autres personnes du ménage (notamment son chef), il était nécessaire de reporter préalablement dans la carte de chaque individu les caractéristiques du ménage ou des autres personnes du ménage; le nombre de ces reports était évidemment très limité.

Au contraire, sur les bandes magnétiques qui passent dans le calculateur, les données relatives à un ménage et aux membres de ce ménage sont enregistrées à la suite, et il est possible de les combiner lors de l'établissement des tableaux. Le calculateur pourra alors procéder à l'analyse des ménages, les décomposer en éléments, répartir les individus ou les groupes familiaux suivant les caractéristiques de tel ou tel individu, etc. On entrevoit ainsi les possibilités très grandes données aux statisticiens, qui affrontent maintenant le travail nouveau et considérable de la préparation des programmes.

Le contrôle du recensement

Toute opération statistique est entachée d'erreurs, comme l'est d'ailleurs toute mesure. Avant de disposer de la méthode des sondages, on n'avait guère fait que des contrôles indirects, en confrontant les statistiques tirées des recensements avec celles qui provenaient d'autres sources; mais on ne pouvait apprécier correctement le degré d'exactitude du

dénombrement de la population, c'est-à-dire l'importance des doubles comptes et des omissions.

En 1954, un premier essai de contrôle du recensement par sondage avait été réalisé. Mais la technique n'était pas encore suffisamment au point, et il n'avait pas été possible de déduire de cette enquête des indications sur la précision du dénombrement; une des raisons était que, pour contrôler le recensement, on tirait un échantillon de logements parmi les bulletins recueillis, ce qui, malgré les précautions prises, rendait évidemment difficile la détection des omissions. Cette enquête avait cependant fourni des indications très utiles sur la *qualité* des réponses aux questionnaires.

Pour déceler les *omissions*, la seule méthode correcte est de recenser à nouveau un échantillon de logements déterminé de façon complètement indépendante du recensement; c'est ce qu'on a fait en 1962, en utilisant la méthode du *sondage aréolaire*, qui consiste à tirer un échantillon d'aires délimitées sur le terrain. Si cette méthode n'avait pu être mise en œuvre en 1954, c'est qu'il fallait préalablement préparer la base de sondage, travail évidemment considérable qui n'a pu être réalisé que peu avant le recensement de 1962; cette enquête de contrôle aura ainsi été le premier sondage aréolaire réalisé par l'I. N. S. E. E.

Quant aux *doubles comptes*, ils seront étudiés par une méthode complètement différente. Il s'agit dans ce cas de retrouver les personnes pour lesquelles deux bulletins auraient été établis à deux endroits différents. On constituera un échantillon d'un peu plus de 1/100 de la population totale, composé des personnes nées du 1er au 4 mai de chaque année; pour chacune, on établira une carte mécanographique spéciale, portant le nom et les références d'état-civil; ces cartes seront ensuite interclassées mécaniquement suivant ces références; lorsqu'une personne aura été comptée deux fois, les deux cartes correspondant aux deux bulletins individuels se trouveront ainsi automatiquement rapprochées.

Les résultats par circonscriptions locales

Depuis 1954, grâce à la mécanisation des procédés d'exploitation, un effort particulier a été fait pour développer les statistiques locales. C'est ainsi que, pour la première fois, des statistiques détaillées avaient été données par commune. Cet effort sera poursuivi et amplifié en 1962. A titre d'exemple, disons que le calcul des balances migratoires entre 1954 et 1962 sera fait par commune (et non plus seulement par département).

Indépendamment des circonscriptions administratives traditionnelles, d'autres découpages seront retenus pour établir des statistiques locales ou régionales. Nous en citerons quelques-uns.

Les agglomérations urbaines

Chacun sait que, dans les zones urbanisées, la limite des communes ne coïncide pas avec la limite des « agglomérations »; c'est ainsi que la ville de Lyon ne constitue qu'une partie de l'agglomération de Lyon (530 000 habitants sur un total de 890 000 en 1962).

Dès 1954, des statistiques avaient été établies dans le cadre des agglomérations urbaines définies par M. Benard, de l'Institut national d'études démographiques, qui se sont révélées très utiles.

Il était cependant indispensable de réviser ces agglomérations à l'occasion du recensement de 1962, pour deux raisons :

— d'une part, même si on conservait le même concept d'agglomération qu'en 1954,

il aurait fallu délimiter à nouveau les agglomérations, en raison de l'extension considérable en 8 ans de certaines banlieues;

— d'autre part, les agglomérations de M. BENARD avaient été délimitées de façon restrictive, car elles étaient destinées primitivement à des études de sociologie urbaine, pour lesquelles il convenait de disposer de zones pleinement urbanisées, excluant les communes en voie d'urbanisation; or, pour de très nombreux travaux, en particulier les études portant sur les migrations et les logements, ce sont ces communes qui sont intéressantes, car c'est là que se produit l'accroissement de l'agglomération, beaucoup plus qu'au cœur de la ville (voir le § II).

Pour ces raisons, M. LE FILLATRE, de l'I. N. S. E. E., a délimité de nouvelles agglomérations urbaines, plus étendues que les anciennes, en se fondant essentiellement sur le critère de la continuité géographique des bâtiments (1). Le cas très particulier de la région de Paris a été étudié par une commission spéciale, animée par M. BRICHLER, alors Directeur régional de l'I. N. S. E. E. à Paris.

Pour illustrer ce bref exposé, voici quelques données chiffrées sur les très grandes agglomérations (plus de 300 000 habitants) :

	AGGLOMÉRATION BÉNARD	AGGLOMÉRATION	LE FILLATRE	VILLE-CENTRE
	Population en 1954	Population en 1954	Population en 1962	Population en 1962
Paris	4 823 000	6 398 000	7 369 000	2 790 000
Lyon	650 000	740 000	886 000	529 000
Marseille	661 000	689 000	807 000	778 000
Bordeaux	416 000	437 000	462 000	250 000
Lille	359 000	398 000	431 000	193 000
Roubaix-Tourcoing	267 000	311 000 (*a*)	340 000 (*a*)	113 000
Toulouse	269 000	272 000	329 000	324 000
Nantes	242 000	287 000	328 000	240 000
Rouen	246 000	279 000	325 000	121 000
Nice	244 000	258 000	310 000	293 000
Strasbourg	239 000	264 000 (*b*)	302 000 (*b*)	229 000

(*a*) Plus 50 000 en Belgique. — (*b*) Plus 10 000 en Allemagne.

Les zones de peuplement industriel ou urbain (Z. P. I. U.)

Autour des agglomérations urbaines, M. LE FILLATRE a également délimité des zones plus larges, dans lesquelles :

— il y a une certaine homogénéité de peuplement, en particulier une faible part de cultivateurs;

— il y a d'importants échanges de main-d'œuvre;

— l'activité industrielle s'est créée ou développée en raison de la proximité d'une grande ville, des richesses du sous-sol, ou encore de la présence d'un grand axe de communication.

Ainsi la Z. P. I. U. de Lyon, qui s'étend dans l'Ain et dans l'Isère comme l'agglomération de Lyon, comprenait en 1954, 870 000 habitants, dont 740 000 dans l'agglomération.

D'après la population de 1954, les agglomérations urbaines groupaient 59 % de la population totale de la France, et les Z. P. I. U. 70 % (2).

(1) Un exposé méthodologique complet et la liste des agglomérations figurent dans l'article « Nouvelle délimitation des agglomérations urbaines utilisées par l'I. N. S. E. E. », *Études statistiques*, janvier-mars 1961.

(2) Pour plus de détails, on se reportera au volume « Les zones de peuplement industriel ou urbain », édité par l'I. N. S. E. E.

Variation relative de la population par département de 1954 à 1962

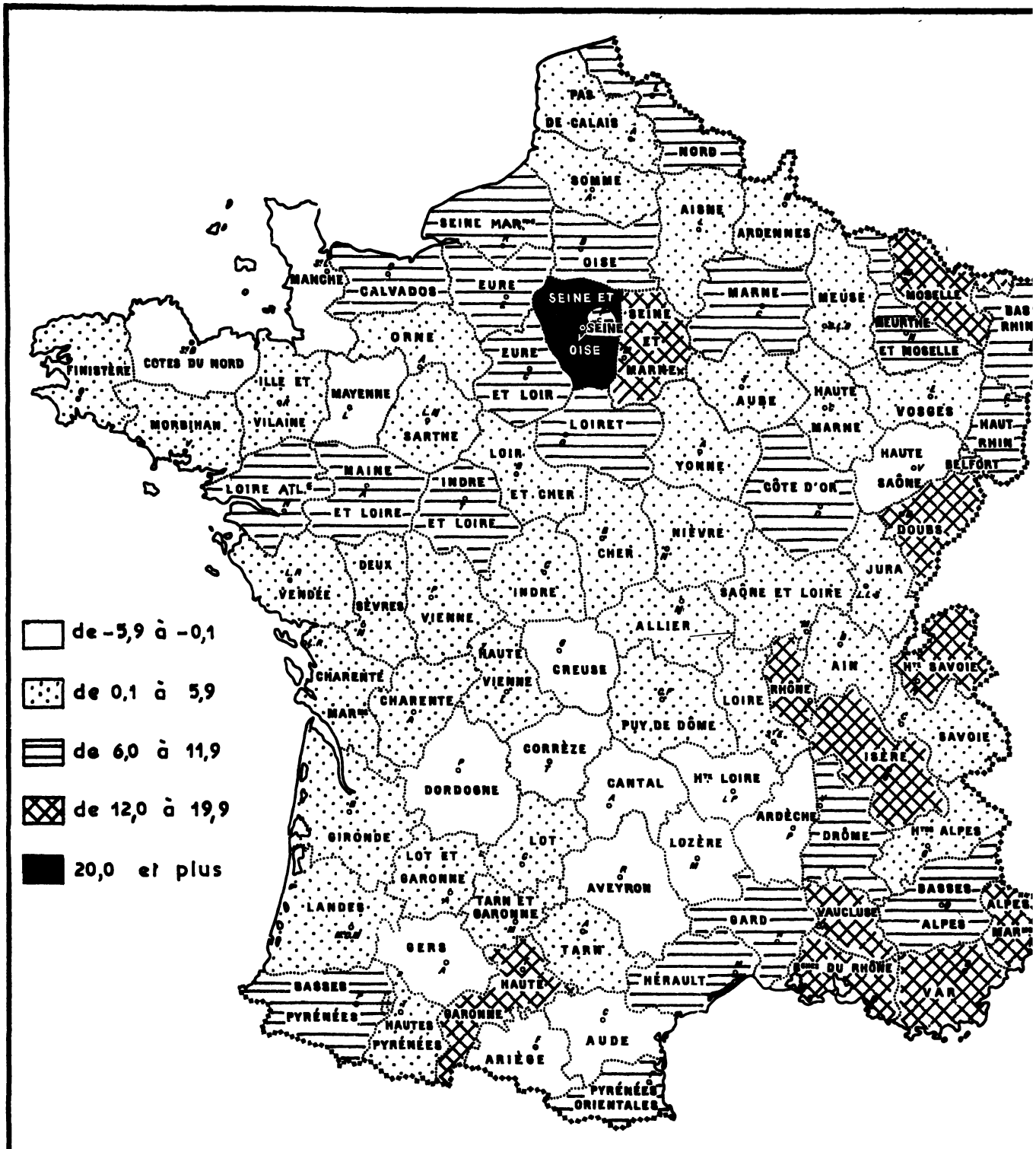

Autres circonscriptions

Des statistiques seront également établies pour les *régions agricoles*, rarement utilisées jusqu'à maintenant, et les vingt et une *régions de programme* qui ont été définies pour la préparation des plans régionaux; ces dernières divisions, qui sont maintenant utilisées par la plupart des administrations, permettront d'établir des tableaux régionaux détaillés qu'il n'était pas possible de prévoir à l'échelon départemental, car ils auraient été trop nombreux et souvent peu significatifs, en raison de la faible importance de certains départements.

II. Les premiers résultats du recensement

Le décompte de la population légale des communes a été publié en octobre 1962 dans des fascicules départementaux, qui ont été assemblés dans le volume « Population de la France — Départements, arrondissements, cantons, communes ». D'autre part, les principaux résultats et certains résultats élaborés, accompagnés de commentaires, ont fait l'objet d'un supplément au n° 750 du *Bulletin hebdomadaire de statistique* du 3 novembre 1962.

Population de la France

La totalisation des populations communales donne les résultats suivants :

— population totale avec doubles comptes : 47 558 397;

— population totale sans doubles comptes : 46 520 271;

— population définition 1954 : 46 242 514 (l'écart avec la précédente est dû aux militaires stationnés hors métropole).

Aux 46 520 000 personnes recensées dans les 90 départements, il faut ajouter 38 000 militaires stationnés hors métropole qui, n'ayant pas de résidence personnelle en France, n'ont pu être rattachés à aucun département. D'autre part, pour obtenir une meilleure estimation de la population totale de la France, il convient d'apporter à ces résultats bruts quelques corrections tenant compte de certaines imperfections connues (surestimation de la population de la Corse, perte de bulletins de militaires hors métropole par suite des événements d'Algérie).

Finalement, *la population de la France métropolitaine, y compris les militaires stationnés hors métropole, est évaluée au 7 mars 1962 à 46 530 000 habitants* (1).

En 1954, la population légale était de 42 777 162. Mais la population totale, obtenue en ajoutant les militaires du contingent et une partie des militaires de carrière stationnés hors métropole, avait été évaluée à 42 900 000 habitants (compte tenu également de certaines corrections).

Le bilan approximatif de la période s'étendant du 10 mai 1954 au 7 mars 1962 s'établit alors comme suit :

Résultat corrigé du recensement de 1954			42 900 000
Variation de la population	Excédent des naissances sur les décès	+ 2 350 000	
	Excédent d'immigration (évaluation très imprécise)	+ 1 150 000	
	Variation totale		+ 3 500 000
Ajustements divers et changements de définition			+ 130 000
Résultat corrigé du recensement de 1962			46 530 000

(1) L'évaluation de la population à la même date, calculée à partir du recensement de 1954 et des statistiques du mouvement naturel et des migrations, était de 46 315 000. L'écart de 215 000 (moins de 0,5 %) s'explique à la fois par les imprécisions des recensements et celles des évaluations de migrations.

La population française a donc augmenté en huit ans de 3 500 000 personnes, soit 8,2 %; cet accroissement est dû pour les deux tiers à l'excédent des naissances sur les décès, pour un tiers à l'excédent d'immigration: ce dernier, évalué de façon très imprécise faute de statistiques complètes en ce domaine, se décompose approximativement en 550 000 étrangers, 150 000 musulmans algériens et 450 000 européens rapatriés, principalement du Maroc et de Tunisie.

L'accroissement annuel moyen a été de près de 450 000 personnes, (soit environ 1 %), réparti entre un excédent de naissances de 300 000 et un excédent d'immigration de 150 000.

Population des départements (tableau 1)

La population de la plupart des départements a augmenté depuis 1954. Les variations les plus fortes sont les suivantes :

En valeur absolue		En valeur relative (%)	
Seine-et-Oise	593 000	Seine-et-Oise	34,7
Seine	420 000	Moselle	19,9
Bouches-du-Rhône	193 000	Alpes-Maritimes	19,0
Nord	176 000	Bouches-du-Rhône	18,4
Moselle	153 000	Var	17,5
Rhône	143 000	Doubs	17,1
Isère	100 000	Seine-et-Marne	16,0
Alpes-Maritimes	98 000	Isère	15,9

Les régions en expansion sont la région parisienne, la Provence, la région Rhône-Alpes et quelques départements isolés comme la Moselle, le Doubs, la Haute-Garonne.

La région parisienne (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne) s'est accrue à elle seule de 1 085 000 personnes, soit presque le tiers de l'accroissement total de la population française. On notera particulièrement la croissance spectaculaire de la Seine-et-Oise : 593 000 personnes, 35 %.

La population a diminué dans 15 départements seulement, situés dans le Massif central, le Sud-Ouest et l'Ouest de la France. Les départements où les diminutions relatives sont les plus fortes sont les suivants :

	Variation relative (%)	Variation absolue
Creuse	— 5,9	— 10 200
Cantal	— 3,5	— 6 200
Ariège	— 3,5	— 4 900
Gers	— 3,0	— 5 600
Haute-Loire	— 2,8	— 6 000
Dordogne	— 2,0	— 7 400
Aveyron	— 1,9	— 5 600
Mayenne	— 1,8	— 4 500
Lozère	— 1,8	— 1 500
Corrèze	— 1,7	— 4 100

Il est très intéressant de distinguer les deux composantes de la variation de la population : mouvement naturel et mouvements migratoires. C'est ce qui est fait au tableau 1, pour la population municipale seulement, car les variations de la population comptée à part (en particulier des garnisons) n'ont pas de signification économique.

On constate ainsi que les naissances ont été plus nombreuses que les décès dans tous les départements, sauf trois : la Creuse (— 3 800), les Alpes-Maritimes (— 1 700) et l'Ariège (— 1 000) Par contre, la balance migratoire est négative dans 42 départements.

TABLEAU 1. — *Évolution de la population des départements de 1954 à 1962*

N°	DÉPARTEMENTS	POPULATION DU DÉPARTEMENT			VARIATION DE LA POPULATION 1954-1962 (1)					
		en 1954	en 1962		Variation totale		Excédent des naissances sur les décès		Balance migratoire de la population municipale	
			définition 1954	définition 1962	absolue	%	absolu	%	absolue	%
1	Ain	311 941	328 086	327 146	16 145	5,2	11 000	3,7	3 700	1,2
2	Aisne	487 068	510 363	512 920	23 295	4,8	37 500	7,9	— 14 400	— 3,0
3	Allier	372 689	379 024	380 221	6 335	1,7	4 400	1,2	2 600	0,7
4	Alpes (Basses-)	84 335	92 217	91 843	7 882	9,3	1 100	1,4	6 200	7,6
5	Alpes (Hautes-)	85 067	88 554	87 436	3 487	4,1	3 700	4,6	— 900	— 1,2
6	Alpes-Maritimes	515 484	613 676	618 265	98 192	19,0	— 1 700	— 0,3	106 900	21,2
7	Ardèche	249 077	245 597	248 516	— 3 480	— 1,4	3 800	1,6	— 6 600	— 2,7
8	Ardennes	280 490	297 074	300 247	16 584	5,9	23 400	8,5	— 5 300	— 1,9
9	Ariège	140 010	135 121	137 192	— 4 889	— 3,5	— 1 000	— 0,7	— 3 400	— 2,5
10	Aube	240 797	252 042	255 099	11 245	4,7	13 500	5,7	— 100	ε
11	Aude	268 254	267 905	269 782	— 349	— 0,1	1 400	0,5	— 2 500	— 1,0
12	Aveyron	292 727	287 144	290 442	— 5 583	— 1,9	4 900	1,7	— 15 000	— 5,3
13	Bouches-du-Rhône	1 048 762	1 241 390	1 248 355	192 628	18,4	51 100	5,0	153 800	15,0
14	Calvados	442 991	477 178	480 686	34 187	7,7	41 500	9,6	— 5 700	— 1,3
15	Cantal	177 065	170 877	172 977	— 6 188	— 3,5	6 700	3,9	— 13 400	— 7,7
16	Charente	313 635	324 752	327 658	11 117	3,6	13 500	4,4	— 2 700	— 0,9
17	Charente-Maritime	447 973	471 322	470 897	23 349	5,2	28 300	6,5	— 4 300	— 1,0
18	Cher	284 376	291 430	293 514	7 054	2,5	5 000	1,8	4 400	1,6
19	Corrèze	242 798	238 733	237 926	— 4 065	— 1,7	1 200	0,5	— 6 200	— 2,6
20	Corse	246 995	275 563	275 465	(2)	(2)	3 600	(2)	(2)	(2)
21	Côte-d'Or	356 839	386 438	387 869	29 599	8,3	21 500	6,2	10 400	3,0
22	Côtes-du-Nord	503 178	497 852	501 923	— 5 326	— 1,1	19 000	3,9	— 27 800	— 5,7
23	Creuse	172 702	162 507	163 515	— 10 195	— 5,9	— 3 800	— 2,2	— 6 500	— 3,8
24	Dordogne	377 870	370 425	375 455	— 7 445	— 2,0	5 400	1,5	— 10 500	— 2,8
25	Doubs	327 187	383 002	384 881	55 815	17,1	31 900	10,0	23 000	7,2
26	Drôme	275 280	303 516	304 227	28 236	10,3	10 700	4,0	17 500	6,5
27	Eure	332 514	360 453	361 904	27 939	8,4	27 900	8,6	2 500	0,8
28	Eure-et-Loir	261 035	276 668	277 546	15 633	6,0	15 300	6,1	2 700	1,0
29	Finistère	727 847	739 309	749 558	11 462	1,6	37 700	5,4	— 26 600	— 3,8
30	Gard	396 742	433 089	435 482	36 347	9,2	13 300	3,4	24 600	6,4
31	Garonne (Haute-)	525 669	592 071	594 633	66 402	12,6	18 100	3,5	54 000	10,6
32	Gers	185 111	179 520	182 264	— 5 591	— 3,0	2 500	1,4	— 7 500	— 4,1
33	Gironde	896 517	936 056	935 448	39 539	4,4	29 100	3,3	15 300	1,8
34	Hérault	471 429	512 538	516 658	41 109	8,7	8 200	1,8	35 900	7,8
35	Ille-et-Vilaine	586 812	609 850	614 268	23 038	3,9	33 700	5,9	— 7 200	— 1,3
36	Indre	247 436	248 598	251 432	1 162	0,5	8 200	3,4	— 5 200	— 2,1
37	Indre-et-Loir	364 706	392 507	395 210	27 801	7,6	22 100	6,2	7 700	2,2
38	Isère	626 116	725 703	729 789	99 587	15,9	36 100	6,0	67 000	11,0
39	Jura	220 202	224 492	225 682	4 290	1,9	10 100	4,7	— 8 400	— 3,9
40	Landes	248 943	260 047	260 495	11 104	4,5	5 400	2,2	6 300	2,6
41	Loir-et-Cher	239 824	248 359	250 741	8 535	3,6	9 900	4,2	— 1 500	— 0,6
42	Loire	654 482	686 591	696 348	32 109	4,9	28 100	4,4	9 600	1,5
43	Loire (Haute-)	215 577	209 623	211 036	— 5 954	— 2,8	2 500	1,2	— 9 300	— 4,5
44	Loire-Atlantique	733 575	794 296	803 372	60 721	8,3	54 100	7,5	13 000	1,8
45	Loiret	360 523	389 816	389 854	29 293	8,1	18 800	5,4	12 600	3,6
46	Lot	147 754	148 562	149 929	808	0,5	800	0,6	— 1 800	— 1,2
47	Lot-et-Garonne	265 549	271 506	275 028	5 957	2,2	7 600	2,9	— 500	— 0,2
48	Lozère	82 391	80 891	81 868	— 1 500	— 1,8	1 400	1,8	— 3 800	— 4,9
49	Maine-et-Loire	518 241	554 402	556 272	36 161	7,0	42 500	8,4	— 6 800	— 1,4
50	Manche	446 860	442 813	446 878	— 4 047	— 1,0	35 700	8,2	— 39 400	— 9,0
51	Marne	415 141	443 595	442 195	28 454	6,9	30 500	7,6	100	ε
52	Marne (Haute-)	197 147	206 638	208 446	9 491	4,8	16 200	8,5	— 5 500	— 2,9
53	Mayenne	251 522	246 973	250 030	— 4 549	— 1,8	15 600	6,3	— 20 100	— 8,2
54	Meurthe-et-Moselle	607 022	678 138	678 078	71 116	11,7	58 000	9,8	15 400	2,6
55	Meuse	207 106	217 565	215 985	10 459	5,1	17 600	8,8	— 8 100	— 4,0
56	Morbihan	520 966	527 432	530 833	6 466	1,2	29 500	5,8	— 23 100	— 4,6
57	Moselle	769 388	922 519	919 412	153 131	19,9	93 300	12,5	63 800	8,5
58	Nièvre	240 078	242 720	245 921	2 642	1,1	3 300	1,4	900	0,4
59	Nord	2 098 545	2 274 169	2 293 112	175 624	8,4	156 900	7,6	33 400	1,6
60	Oise	435 308	482 152	481 289	46 844	10,8	33 600	8,0	13 100	3,1
61	Orne	274 862	277 577	280 549	2 715	1,0	17 300	6,5	— 14 100	— 5,3
62	Pas-de-Calais	1 276 833	1 348 222	1 366 282	71 389	5,6	122 800	9,7	— 41 700	— 3,3
63	Puy-de-Dôme	481 380	509 240	508 928	27 860	5,8	12 300	2,6	14 600	3,1
64	Pyrénées (Basses-)	420 019	469 455	466 038	49 436	11,8	16 000	4,0	33 500	8,3

(1) En totalisant l'excédent naturel et l'excédent d'immigration, on ne retrouve pas exactement la variation totale, car cette dernière concerne la population totale alors que les excédents naturel et migratoire concernent la seule population municipale. D'autre part, pour estimer l'excédent d'immigration, on a fait subir à la population municipale de 1962 (définition 1954) une légère correction, pour la rendre encore plus exactement comparable à celle qui a été recensée en 1954. En effet, même en décomptant la population municipale de 1962 avec les règles de 1954, elle n'est pas strictement comparable à celle enregistrée en 1954, a cause de l'allongement du service militaire et de la fréquence plus élevée des élèves internes, qui l'ont appauvrie au profit de la population comptée a part; le dernier phénomène lié au progrès de la scolarisation affecte plus particulièrement les zones rurales.

(2) Chiffres non calculés, à cause de l'imprécision de la population recensée en Corse.

TABLEAU 1. — *Évolution de la population des départements de 1954 à 1962 (suite)*

N°	DÉPARTEMENTS	POPULATION DU DÉPARTEMENT			VARIATION DE LA POPULATION 1954-1962 (1)					
		en 1954	en 1962		Variation totale		Excédent des naissances sur les décès		Balance migratoire de la population municipale	
			définition 1954	définition 1962	absolue	%	absolu	%	absolue	%
65	Pyrénées (Hautes-)	203 544	212 051	211 433	8 507	4,2	5 400	2,8	2 700	1,4
66	Pyrénées-Orientales	230 285	252 105	251 231	21 820	9,5	2 300	1,0	20 100	9,0
67	Rhin (Bas-)	707 934	764 424	770 150	56 490	8,0	45 100	6,5	17 300	2,5
68	Rhin (Haut-)	509 647	543 827	547 920	34 180	6,7	26 200	5,3	11 100	2,2
69	Rhône	966 782	1 110 227	1 116 664	143 445	14,8	49 400	5,2	100 700	10,7
70	Saône (Haute-)	209 303	207 479	208 440	— 1 824	— 0,9	10 000	5,0	—11 800	— 5,9
71	Saône-et-Loire	511 182	530 169	535 772	18 987	3,7	18 000	3,6	3 000	0,6
72	Sarthe	420 393	440 970	443 019	20 577	4,9	33 100	8,1	— 12 400	— 3,0
73	Savoie	252 192	265 827	266 678	13 635	5,4	14 000	5,8	1 800	0,7
74	Savoie (Haute-)	293 852	332 624	329 230	38 772	13,2	19 000	6,8	20 700	7,4
75	Seine	5 154 834	5 575 288	5 646 446	420 454	8,2	270 000	5,3	216 600	4,3
76	Seine-Maritime	941 684	1 024 626	1 035 844	82 942	8,8	84 400	9,1	8 800	0,9
77	Seine-et-Marne	453 438	525 762	524 486	72 324	16,0	24 700	5,6	51 300	11,7
78	Seine-et-Oise	1 708 791	2 301 715	2 298 931	592 924	34,7	143 100	8,7	472 200	28,6
79	Sèvres (Deux-)	312 842	316 856	321 118	4 014	1,3	20 500	6,7	— 13 800	— 4,5
80	Somme	464 153	481 882	488 225	17 729	3,8	30 000	6,6	— 9 800	— 2,2
81	Tarn	308 197	318 361	319 560	10 164	3,3	7 700	2,6	2 300	0,8
82	Tarn-et-Garonne	172 379	174 559	175 847	2 180	1,3	4 700	2,8	— 2 300	— 1,4
83	Var	413 012	485 098	469 557	72 086	17,5	16 600	4,4	57 700	15,1
84	Vaucluse	268 318	301 808	303 536	33 490	12,5	10 300	4,0	25 000	9,6
85	Vendée	395 641	403 051	408 928	7 410	1,9	28 000	7,2	— 19 300	— 5,0
86	Vienne	319 208	329 198	331 619	9 990	3,1	17 800	5,7	— 6 900	— 2,2
87	Vienne (Haute-)	324 429	329 435	332 514	5 006	1,5	2 200	0,7	5 100	1,6
88	Vosges	372 523	379 994	380 676	7 471	2,0	25 700	7,1	— 20 000	— 5,5
89	Yonne	266 410	268 935	269 826	2 525	0,9	3 800	1,5	— 300	— 0,1
90	Belfort	99 427	110 300	109 371	10 873	10,9	7 700	8,0	2 900	3,0
	FRANCE ENTIÈRE	42 777 162	46 242 514	46 520 271	3 465 352	8,1	2 349 300	5,6	1 347 100 (3)	3,2

(1) Voir note 1, page 291.
(3) Cet excédent diffère de celui qui est annoncé dans le texte pour la France entière parce que certaines corrections, effectuées pour l'ensemble de la France, ne peuvent pas être réparties par département.

On peut alors établir le bilan suivant :

— sur 15 départements en diminution, 13 doivent cette diminution uniquement à l'excédent d'émigration, 2 seulement la doivent à la fois à l'excédent des décès et à l'émigration (Creuse et Ariège);

— sur 74 départements en augmentation, 46 ont à la fois un excédent de naissances et un excédent d'immigration, mais 27 doivent leur augmentation à l'excédent de naissances, qui compense l'émigration; un seul (les Alpes-Maritimes) a un déficit de naissances et un excédent d'immigration.

L'immigration est particulièrement forte dans les régions urbaines et industrielles, le littoral méditerranéen (qui attire notamment les rapatriés) et la région Rhône-Alpes. L'émigration affecte surtout le Massif central, le Sud-Ouest, l'Ouest, la bordure nord et est du Bassin parisien, les Vosges, la Haute-Saône et le Jura.

Voici les départements où sont constatés les plus forts mouvements migratoires :

Excédents d'immigration les plus forts

En valeur absolue		En valeur relative (%)	
Seine-et-Oise	472 000	Seine-et-Oise	28,6
Seine	217 000	Alpes-Maritimes	21,2
Bouches-du-Rhône	154 000	Var	15,1
Alpes-Maritimes	107 000	Bouches-du-Rhône	15,0
Rhône	101 000	Seine-et-Marne	11,7

Excédents d'émigration les plus forts

En valeur absolue		En valeur relative (%)	
Pas-de-Calais	42 000	Manche	9,0
Manche	39 000	Mayenne	8,2
Côtes-du-Nord	28 000	Cantal	7,7
Finistère	27 000	Haute-Saône	5,9
Morbihan	23 000	Côtes-du-Nord	5,7

Population des agglomérations de plus de 200 000 habitants (tableau 2)

La croissance des grandes agglomérations est générale. Paris et sa banlieue ont augmenté d'environ 1 000 000 d'habitants (dont 690 000 par excédent d'immigration), Lyon de 143 000, Marseille de 113 000, Grenoble de 73 000.

TABLEAU 2. — *Évolution de la population des grandes agglomérations de 1954 à 1962*

VILLES ET AGGLOMÉRATIONS (1)	POPULATION			VARIATION DE LA POPULATION 1954-1962 (2)					
	en 1954	en 1962		Variation totale		Excédent des naissances sur les décès		Balance migratoire de la population municipale	
		définition 1954	definition 1962 (3)	absolue	%	absolu	%	absolue	%
Paris :									
Ville de Paris	2 850 189	2 753 014	2 790 091	— 97 175	— 3,4	116 400	4,1	— 179 500	— 6,3
Couronne urbaine	2 991 442	3 701 331	3 733 542	709 889	23,7	210 700	7,2	540 400	18,4
a) Total de l'agglomération restreinte	5 841 631	6 454 345	6 523 633	612 714	10,5	327 100	5,7	360 900	6,3
b) Couronne suburbaine	556 694	841 804	845 754	285 110	51,2	51 100	9,4	243 400	44,9
a + *b*) Total de l'agglomération étendue	6 398 325	7 296 149	7 369 387	897 824	14,0	378 200	6,0	604 300	9,6
c) Zone d'attraction	265 090	367 854	365 955	102 764	38,8	22 700	8,9	82 100	32,2
a + *b* + *c*) Complexe résidentiel de Paris	6 663 415	7 664 003	7 735 342	1 000 588	15,0	400 900	6,1	686 400	10,5
Lyon — Agglomération	740 197	883 175	885 944	142 978	19,3	40 300	5,6	103 200	14,3
Lyon — Ville	471 398	524 569	528 535	53 171	11,3	20 100	4,3	34 700	7,5
Marseille — Agglomération	688 816	802 081	807 499	113 265	16,4	29 600	4,4	88 600	13,1
Marseille — Ville	661 407	773 006	778 071	111 599	16,9	28 200	4,4	88 100	13,6
Bordeaux — Agglomération	437 009	462 276	462 171	25 267	5,8	14 600	3,4	12 200	2,9
Bordeaux — Ville	257 946	249 019	249 688	— 8 927	— 3,5	6 600	2,6	— 14 600	— 5,8
Lille — Agglomération	398 316	431 741	431 148	33 425	8,4	28 500	7,3	3 700	1,0
Lille — Ville	194 628	195 798	193 096	1 170	0,6	12 200	6,4	— 12 200	— 6,4
Roubaix — Agglomération	310 932	335 656	339 832	24 724	8,0	16 300	5,3	10 000	3,2
Roubaix — Ville	110 067	111 267	112 856	1 200	1,1	5 900	5,4	— 4 300	— 3,9
Toulouse — Agglomération	272 406	329 636	329 044	57 230	21,0	13 800	5,3	45 000	17,2
Toulouse — Ville	268 863	324 258	323 724	55 395	20,6	13 600	5,3	43 500	16,8
Nantes — Agglomération	286 937	327 450	327 636	40 513	14,1	23 400	8,4	18 400	6,6
Nantes — Ville	222 790	240 938	240 028	18 148	8,2	15 600	7,3	3 400	1,6
Rouen — Agglomération	278 857	324 262	325 320	45 405	16,3	24 000	8,8	22 700	8,3
Rouen — Ville	116 540	121 227	120 857	4 687	4,0	8 500	7,5	— 3 500	— 3,0
Nice — Agglomération	258 435	307 706	310 063	49 271	19,1	— 2 000	— 0,8	52 900	20,8
Nice — Ville	244 360	290 712	292 958	46 352	19,0	— 2 300	— 1,0	49 950	20,8
Strasbourg — Agglomération	264 133	301 397	302 303	37 264	14,1	16 600	6,5	22 700	8,9
Strasbourg — Ville	200 921	229 417	228 971	28 496	14,2	12 800	6,6	17 200	8,9
Saint-Étienne — Agglomération	259 915	286 590	289 958	26 675	10,3	13 600	5,3	14 500	5,7
Saint-Étienne — Ville	181 730	199 497	201 242	17 767	9,8	8 700	4,8	9 200	5,1
Lens — Agglomération	239 944	255 396	260 729	15 452	6,4	28 300	12,0	— 11 500	— 4,8
Lens — Ville	41 547	41 743	42 590	196	0,5	4 000	9,8	— 2 900	— 7,1
Grenoble — Agglomération	163 571	236 325	233 243	72 754	44,5	16 100	10,5	55 300	35,7
Grenoble — Ville	116 440	159 329	156 707	42 889	36,8	10 500	9,4	31 000	27,9
Toulon — Agglomération	189 336	230 718	221 434	41 382	21,9	12 200	7,0	29 400	16,9
Toulon — Ville	141 117	168 777	161 786	27 660	19,6	9 300	7,2	18 400	14,2
Le Havre — Agglomération	193 194	220 457	222 004	27 263	14,1	17 600	9,2	11 500	6,0
Le Havre — Ville	158 970	181 912	183 776	22 942	14,4	13 700	8,7	11 400	7,2
Nancy — Agglomération	185 961	213 432	208 686	27 471	14,8	14 600	8,3	11 900	6,8
Nancy — Ville	124 836	130 893	128 677	6 057	4,9	9 100	7,6	— 3 400	— 2,9

(1) La liste des communes qui composent les agglomérations figure dans *Études Statistiques*, n° 1 de 1961.
(2) Voir la note (1) du tableau 1.
(3) Sans doubles comptes.

Les accroissements relatifs les plus importants s'observent à Grenoble (45 %), Toulon (22 %) et Toulouse (21 %); ce sont également les agglomérations où les taux d'accroissement par immigration sont les plus élevés (respectivement 36 %, 17 % et 17 %), mais il faut y ajouter Nice, où la très forte immigration (21 %) est affectée par un excédent de décès (la population de Nice comprend une part importante de personnes âgées).

Le tableau 2 confirme le fait que l'accroissement des agglomérations se fait par les banlieues. Ainsi, dans plusieurs agglomérations, la ville-centre connaît un excédent d'émigration (Paris, Bordeaux, Lille, Roubaix, Rouen, Nancy); dans le cas de Bordeaux, on observe même une diminution de la population de la ville-centre. Dans les autres agglomérations, l'accroissement de la ville-centre est en général inférieur à celui de la banlieue.

Le cas de l'agglomération de Lens est particulier, car il s'agit plutôt d'une « région urbaine » que d'une agglomération proprement dite, constituée autour d'une ville-centre importante.

Population des régions (tableau 3)

Les régions en très forte expansion sont la région parisienne (+ 15 %) et la région méditerranéenne (+ 13 %), surtout en raison d'une forte immigration (respectivement 10 % et 11 %).

Les régions en stagnation démographique sont en premier lieu le Massif central (+ 0,6 %), de population vieille, où l'excédent des naissances est faible (+ 1,3 %) et la balance migratoire négative (— 0,7 %) — l'Ouest (+ 3,2 %), où un fort excédent naturel (+ 6,8 %) est compensé par une très forte émigration (— 3,3 %) — le Sud-Ouest (+ 3,9 %), où l'excédent des naissances est médiocre (+ 3,4 %) et les migrations à peu près équilibrées (+ 0,8 %).

TABLEAU 3. — *Évolution de la population des régions de 1954 à 1962*

GRANDES RÉGIONS	POPULATION			VARIATION DE LA POPULATION 1954-1962 (1)					
	en 1954	en 1962		Variation totale		Excédent des naissances sur les décès		Balance migratoire de la population municipale	
		définition 1954	définition 1962	absolue	%	absolu	%	absolue	%
Région parisienne	7 317 063	8 402 765	8 469 863	1 085 702	14,8	437 800	6,1	740 100	10,3
Bassin parisien (Champagne, Picardie, Haute-Normandie, Centre)	5 552 202	5 906 203	5 944 466	354 001	6,4	376 300	6,9	10 100	0,2
Nord	3 375 378	3 622 391	3 659 394	247 013	7,3	279 700	8,4	— 8 300	— 0,2
Est (Lorraine, Alsace, Franche-Comté)	4 029 739	4 431 740	4 440 595	402 001	10,0	325 600	8,3	85 200	2,2
Ouest (Basse-Normandie, Pays de la Loire, Bretagne)	5 822 888	6 011 703	6 066 316	188 815	3,2	387 700	6,8	—189 500	— 3,3
Massif Central (Limousin, Auvergne)	1 986 640	1 999 439	2 007 117	12 799	0,6	25 500	1,3	— 13 100	— 0,7
Sud-Ouest (Poitou, Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées)	5 577 947	5 797 906	5 825 056	219 059	3,9	186 700	3,4	45 400	0,8
Sud-Est (Bourgogne, Rhône-Alpes)	5 004 231	5 426 433	5 457 986	422 202	8,4	218 700	4,5	228 400	4,7
Méditerranée (Languedoc, Provence-Côte-d'Azur) sauf Corse	3 864 079	4 369 271	4 374 013	505 192	13,1	107 700	2,9	423 000	11,3
FRANCE ENTIÈRE	42 777 162	46 242 514	46 520 271	3 465 352	8,1	2 349 300	5,6	1 347 100 (2)	3,2

(1) Voir la note (1) du tableau 1.
(2) Voir la note (3) du tableau 1.

III. Évolution démographique récente

Évolution de la population en 1962

Ainsi qu'on l'a indiqué précédemment, la population française totale s'élevait à 46 530 000 habitants le 7 mars 1962.

Au cours de l'année 1962, les facteurs de la variation de la population ont été les suivants :

— excédent des naissances sur les décès : 295 000, dont 38 000 du 1er janvier au 6 mars;

— balance migratoire évaluée : 850 000 (environ 130 000 étrangers, 20 000 travailleurs musulmans algériens, 700 000 rapatriés), dont 40 000 du 1er janvier au 6 mars.

La population française s'est donc accrue en 1962 de 1 145 000 habitants. On peut alors établir le bilan suivant :

Population totale évaluée au 7 mars 1962			46 530 000
Variation du 1er janvier au 6 mars	Mouvement naturel	38 000	
	Migrations	40 000	
	Total		78 000
Population évaluée au 1er janvier 1962			46 452 000
Variation en 1962	Mouvement naturel	295 000	
	Migrations	850 000	
	Total		1 145 000
Population évaluée au 1er janvier 1963			47 597 000

La population française atteint donc au 1er janvier 1963 47 600 000 habitants, soit une augmentation de près de 7 500 000 depuis le 1er janvier 1946, à l'issue de la dernière guerre; au cours de cette période de 17 ans, l'accroissement de la population a donc été voisin de 20 %.

Le mouvement naturel de la population (tableau 4)

En admettant constant le comportement de la population à l'égard de la nuptialité et de la natalité, l'évolution de la structure par âge aurait dû entraîner depuis plusieurs années une diminution des nombres de mariages et de naissances. Or, après la baisse accidentelle de 1956, due au maintien et au rappel sous les drapeaux de jeunes gens en raison de la guerre d'Algérie, le nombre de mariages avait nettement augmenté en 1959 et 1960; quant aux naissances, leur nombre avait également augmenté en 1959 et surtout en 1961. On pouvait donc conclure à une certaine augmentation de la nuptialité et de la natalité, imputable sans doute pour partie à des décalages dans l'âge au mariage et dans l'espacement des naissances au cours du mariage (1). Les résultats de 1962 sont en nombres absolus pratiquement égaux à ceux de 1961; mais les taux de nuptialité et de natalité, qui tiennent compte de l'augmentation de la population, accusent une légère baisse, compatible avec l'évolution de la structure par âge. Après des modifications assez complexes du comportement, la situation n'a donc guère évolué récemment.

Depuis cinq ans, la mortalité a été assez basse, particulièrement en 1961, où le nombre des décès a été inférieur à 500 000 et le taux égal à 10,8 pour 1 000, valeur de beaucoup la plus basse qui ait été observée. Le nombre de décès a augmenté en 1962, mais l'immigration explique pour une part cette évolution; le taux de mortalité de 11,5 pour 1 000,

(1) Pour une étude détaillée, voir « La situation démographique », par R. Pressat, *Population*, n° 3, 1962.

un peu supérieur à celui des toutes dernières années, reste cependant inférieur au taux moyen de la période 1956-1960 (11,6) et à plus forte raison à celui des périodes antérieures. On peut donc conclure à une baisse certaine de la mortalité au cours de la période récente. Pour la période 1960-1961, la durée moyenne de vie est ainsi de 67,4 ans pour les hommes et 74,2 ans pour les femmes; on notera l'écart toujours plus marqué entre les deux sexes.

Quant à la mortalité infantile, qui diminuait de 6 à 8 % chaque année, sa régression a été insignifiante en 1962. Malgré une amélioration sensible, la France restera donc encore en retard dans ce domaine par rapport à de nombreux pays européens.

Marcel CROZE

TABLEAU 4. — *Évolution générale de la situation démographique*

ANNÉES	NOMBRES					TAUX POUR 1 000					
	Population au milieu de la période (en milliers) (a)	Mariages	Nés vivants	Decédes	Excédent des naissances sur les decès	Nuptialité (nouveaux maries pour 1 000 habitants)	Natalite (nés vivants pour 1 000 habitants)	Mortalité (décédés pour 1 000 habitants)	Accroissement naturel (excédent de naissances pour 1 000 habitants)	Mortalité infantile (Décedés de moins d'un an pour 1 000 nés vivants)	
										Taux non rectifié (c)	Taux rectifié (c)
1861-1865	37 700	301 800	1 005 000	861 700	+ 143 300	16,0	26,7	22,9	+ 3,8	179	»
1901-1905	40 900	312 000	883 500	801 000	+ 82 500	15,3	21,6	19,6	+ 2,0	141	»
1926-1930	41 100	339 400	748 100	690 000	+ 58 100	16,5	18,2	16,8	+ 1,4	89,0	94,1
1936-1938	41 900	276 100	620 400	639 800	— 19 400	13,2	14,8	15,2	— 0,4	65,7	70,7
1946-1950	41 000	397 400	860 100	537 200	+ 322 900	19,4	21,0	13,1	+ 7,9	59,1	63,4
1951-1955	42 700	313 800	810 400	534 900	+ 275 500	14,7	19,0	12,6	+ 6,4	38,9	43,3
1956-1960	44 600	311 400	813 200	518 000	+ 295 200	13,9	18,2	11,6	+ 6,6	27,3	31,7
1957	44 091	310 500	812 600	528 200	+ 284 400	14,1	18,4	12,0	+ 6,4	29,2	33,8
1958	44 584	312 100	808 600	496 900	+ 311 700	14,0	18,1	11,1	+ 7,0	27,1	31,5
1959	45 097	320 800	825 600	505 500	+ 320 100	14,2	18,3	11,2	+ 7,1	25,3	29,6
1960	45 542	319 900	816 300	517 400	+ 298 900	14,0	17,9	11,4	+ 6,5	23,2	27,4
1961	45 983	314 800	835 200	496 900	+ 338 300	13,7	18,2	10,8	+ 7,4	21,8	25,7
1962 (b)	46 810	315 000	835 000	504 000	+ 295 000	13,5	17,8	11,5	+ 6,3	21,6	25,5

(a) Évaluations basees sur le recensement de 1954, non rectifiées d'après le recensement de 1962. La valeur des taux n'est pas modifiée par l'adoption d'une évaluation corrigée de la population.

(b) Évaluation.

(c) Le taux non rectifie est calcule en rapportant le nombre de decedes de moins d'un an au nombre d'enfants nés vivants et déclarés vivants à l'état civil; le taux rectifié est calcule de la même façon, mais en ajoutant aux deux nombres precédents le nombre d'enfants nés vivants et décédés avant la déclaration à l'etat civil (ces enfants sont legalement enregistres avec les mort-nes).